

En participant à la prise et au pillage de Rome en juillet 390 av. J.-C., les Sénons, peuple celte originaire du Centre-Est de la Gaule, font une entrée fracassante dans l'Histoire. Par cette action hautement politique et symbolique, ils se font connaître des grandes civilisations méditerranéennes. Jamais la puissance naissante de Rome n'avait été autant menacée que durant ces décennies des IV^e et III^e s. av. J.-C. qui voient l'installation de ces peuples « barbares » dans la plaine du Pô et le long de la côte Adriatique.

Les découvertes faites en Europe et en Italie depuis le XIX^e siècle ont permis d'identifier plus précisément ces populations à travers les vestiges de leurs habitats, de leurs cimetières et de leur culture matérielle. À l'orée du XXI^e siècle, l'archéologie nous invite à porter un regard nouveau sur ces civilisations celtiques qui ont fait l'Europe et à faire le point de nos connaissances sur les Sénons dont le nom reste définitivement attaché à la conquête de l'Italie du Nord et à la prise de Rome.

Les **SÉNONS** peuple gaulois

L'analyse des données archéologiques, numismatiques, épigraphiques et historiques témoignent de la stabilité des populations qui occupèrent le territoire des Sénons entre le IV^e s. et le I^{er} s. av. J.-C. Des échanges avec les populations des groupes culturels voisins ou lointains, des mariages, l'arrivée de petits groupes humains ont pu enrichir le fonds ethnique sans le modifier en profondeur. Ce phénomène identitaire est particulièrement net tout au long de la seconde moitié du IV^e s. - premier quart du III^e s. av. J.-C., quand les femmes sénones se distinguent par le port de deux types de torques singuliers, les torques ternaires et les torques à arceaux.

Senos, que l'on retrouve dans le nom des Sénons, est un terme gaulois signifiant « ancien » / « vieux ». Derrière ce mot se cache une réalité « ethno-culturelle » dont les racines sont à rechercher dans les siècles qui précéderent leur entrée dans l'Histoire par la prise de Rome en 390 av. J.-C.

Portraits idéalisés de deux femmes portant respectivement un torque ternaire (sépulture 53 de La Saulsotte « Bois Pot de Vin », 10) et un torque à arceaux (sépulture 18 de Serbonnes « La Créole », 89) © +RU-MOR



Les SÉNONS

avant les Sénon

Plaque tournante des échanges entre les espaces atlantique et nord-alpin, le territoire sénon bénéficie d'une position privilégiée, au croisement des vallées de l'Yonne et de la Seine. Les sites aristocratiques ou princiers témoignent d'une intense activité économique et culturelle, dès 1350 av. J.-C. Les familles aristocrates « sénon » affichent leur statut dans la mort : épées, poignards, pendentifs à défenses de sanglier, sont retrouvés dans des sépultures masculines ou féminines.

Entre 950 et 800 av. J.-C., le pouvoir se manifeste dans la mort par l'inhumation et l'édification d'un tumulus. Les tombes « sénon » de cette période ne contiennent pas d'épées mais plutôt des vases, des parures et des accessoires vestimentaires.

Aux VIII^e et VII^e s. av. J.-C., en l'absence de mouvement de population de grande ampleur, les sites funéraires sont pérennisés. De grandes épées en fer et en bronze réapparaissent dans les sépultures masculines (ex. Champlay « Les Carpes », Yonne). Comme dans les régions situées à l'est du Rhin, les sépultures féminines sont presque totalement absentes du territoire.

Une bipartition nord-sud, le long de la vallée de la Vanne s'établit aux VI^e et V^e s. av. J.-C., dans les manifestations funéraires aristocratiques. Le long et au nord de cette frontière, les défunts sont inhumés (Saint-Martin-du-Terre, Molinons, Lavau), tandis qu'au sud ils sont d'abord brûlés avant d'être mis en terre (Sainte-Geneviève-des-Bois, Charmoy, Estissac).

Charmoy,
« Le Haut des
Marquettes »
(89). Sépultures 6 et
7. **Ciste à cordons,**
situle, fibule, chaî-
nette, petite coupe.
Bronze, fer, or, corail.
V^e s. avant J.-C. /
Cuy, « Noslon » (89).
Situle. Bronze. V^e s.
av. J.-C., cl. C. Bell,
Ville de Troyes



Les SÉNONNS

de Gaule

Le territoire entre Rhin et Pyrénées que César appelle Gaules était divisé en trois parties d'inégale surface : la Gaule Belgique, la Gaule Celtique, l'Aquitaine. Ce vaste ensemble regroupait environ 64 « peuples », dont les Sénonns. Ils avaient comme voisins les Parisii, au nord ; les Rèmes, au nord-est ; les Lingons, à l'est ; les Éduens, au sud, et les Carnutes, à l'ouest. Leur territoire était situé sur la frontière septentrionale de la Gaule Celtique, en limite des premiers peuples de la Gaule Belgique. Les Sénonns sont considérés par César comme étant des Celtes à part entière, comme tous les autres peuples de la Celtique. En revanche, ceux de Gaule Belgique et d'Aquitaine sont arbitrairement jugés par le conquérant romain comme appartenant à des groupes ethnico-géographiques différents. Il définit de manière tout aussi arbitraire le Rhin comme frontière naturelle entre les Gaulois et les Germains. Des Sénonns de Gaule, on ne dispose d'aucune information avant l'arrivée de César et la rédaction de ses *Commentaires*. Seule l'archéologie nous renseigne sur eux et nous permet de conclure qu'ils sont les descendants directs des populations qui vécurent sur le même territoire depuis au moins le milieu du XIV^e s. av. J.-C., soit le début de la période du Bronze final.



Restitutions idéalisées de deux guerriers du III^e s. av. J.-C. (à gauche), et de deux guerriers des II^e et I^{er} s. av. J.-C. (à droite)
© J. Cabrera



Quelques exemples de potins caractéristiques du sud-est du Bassin parisien
provenance : Avrolles



Carte du territoire sénon d'après S. Fichtl cartographie C. Demogot, Service S.I.G. – Communauté Agglomération du Grand Sénonais



Carte des peuples de la Gaule au milieu du 1er s. av. J.-C. cartographie IGN

Les SÉNONS



et les grandes migrations du début du IV^e s. av. J.-C.

Les SénonS apparaissent dans l'Histoire au IV^e s. av. J.-C., lorsque certains traversent les Alpes et s'installent sur la côte adriatique. L'archéologie confirme leur présence en Italie du Nord à partir de cette époque. Connus pour avoir participé à la prise et au pillage de Rome en juillet 390 av. J.-C., ils font partie des grandes vagues de migration celtiques du début de ce siècle. Divers peuples gaulois s'établissent dans ce que les auteurs gréco-latins nomment alors la Cisalpine. Parmi ces Celtes, on peut aussi identifier les Boïens, venus d'Allemagne ou de Bohême, les Lingons du plateau de Langres et voisins des SénonS ainsi que les Cénomans, sans doute de la région du Mans. Pour la plupart, ces populations viennent de Gaule centrale, comme en attestent leurs noms mentionnés par César dans ses *Commentaires de la guerre des Gaules*.

Les SénonS ont peut-être migré avec d'autres sous la direction de Bellovèse, un neveu du roi Ambigat régnant sur une grande partie du centre de la Gaule. Contrairement aux Boïens qui, poussés par des conflits de voisinage, se déplacèrent beaucoup et prirent part à la migration des Helvètes en 58 av. J.-C., ils ne semblent pas avoir longtemps parcouru l'Europe à la recherche de terres où s'installer. La majeure partie des SénonS est sans doute restée dans son territoire d'origine, qu'ils occupaient encore au début de la conquête romaine. Les auteurs antiques les mentionnent rarement, sauf pour certains faits d'armes spectaculaires comme la bataille de l'Allia et la prise de Rome.

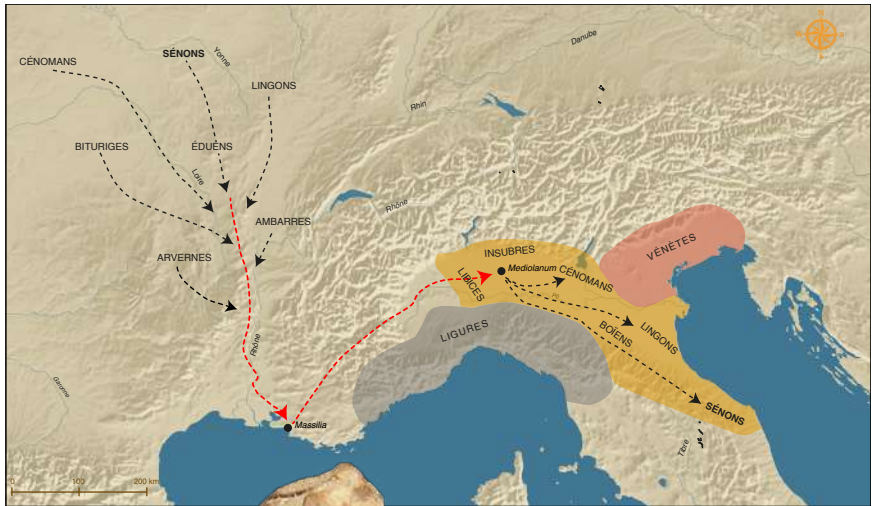
« Les SénonS, qui vinrent en dernier, prirent possession de la contrée qui est située entre le fleuve Utens et l'Ésino. Je trouve dans l'histoire que ce fut cette nation qui vint à Clusium et ensuite à Rome ; mais on ignore si elle vint seule ou soutenue par tous les peuples de la Gaule Cisalpine. »

(Tite-Live, V, 35, 3).

« Dans le même temps où Denys poussait le plus vigoureusement le siège de Rhégium, les Celtes habitant au-delà des Alpes, passèrent les défilés avec des troupes nombreuses, vinrent occuper le pays situé entre l'Apennin et les Alpes, et en expulsèrent les Tyrrhéniens qui l'habitaient. [...] Les Celtes se partagèrent donc le territoire par tribus ; ceux connus sous le nom de SénonS obtinrent la montagne la plus éloignée des Alpes et voisine de la mer. »

(Tite-Live, V, 35, 3).





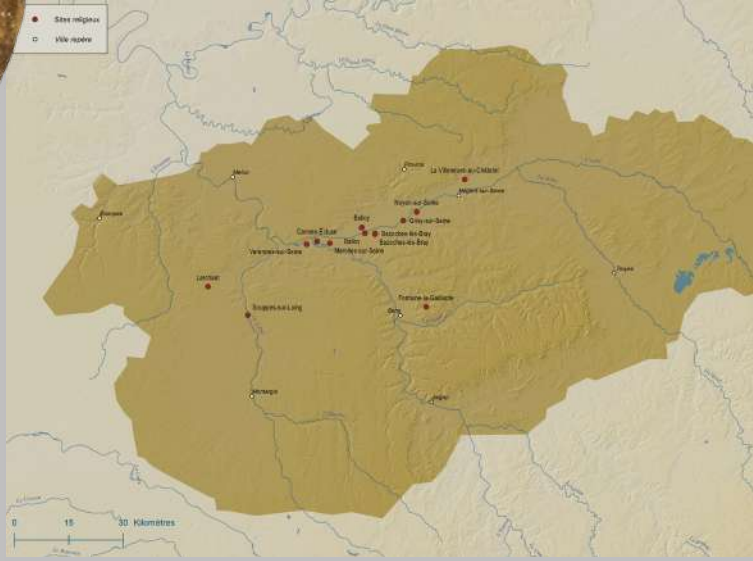
Le Brenn et sa part de butin.
Huile sur toile, Paul-Joseph Jamin,
1893. Musées d'Art et d'Histoire de La
Rochelle © AlienorWeb Professionnel

Carte des migrations celtiques du début du IV^e s. av. J.-C. Localisation des peuples tels qu'ils l'ont été par César au I^{er} s. av. J.-C. en Gaule ; localisation de certains d'entre eux en Italie du Nord tels qu'ils l'ont été aux II^e et I^{er} s. av. J.-C. par Polybe et Tite-Live ; la ligne interrompue en rouge matérialise l'itinéraire possible selon Tite-Live d'après P.-Y. Milcent 2007 / redessinée et modifiée DAO CEREP



Civitalba (Marches, Italie).
Détail de la frise avec
Gaulois en fuite. Museo
Archeologico Nazionale
delle Marche
cl. D. Vitali

Carte de répartition des sanctuaires et autres témoignages religieux cartographie IGN



Statue en bois d'if de Pont-sur-Seine

« Le Gué Dehan, Zone 2 » (10)
cl. C. Bell, Ville de Troyes

La Villeneuve-au-Châtelot,
« Les Grèves » (10). **Épées,**
fourreaux, fers de lance. Fer
cl. C. Bell, Ville de Troyes



Les SÉNONS

rites et pratiques religieuses

Sans vestiges visibles ni données épigraphiques ou archéologiques, on a longtemps supposé que les Gaulois n'avaient pas érigé de lieux de culte dédiés. On a ensuite tenté d'identifier les sanctuaires gaulois à partir des restes des temples gallo-romains, et de trouver une origine gauloise à des déesses antiques comme *Epona* ou *Seqwana* (Seine) et *Icauna* (Yonne), liées au culte de l'eau et sans doute plus le résultat de l'acculturation des populations locales par les traditions méditerranéennes.

Les méthodes archéologiques récentes ont cependant mis en évidence des traces d'aménagements monumentaux, du III^e voire même du IV^e s. av. J.-C. Ces structures délimitées par un fossé, comportent un bâtiment central sans galerie périphérique, construit sur poteaux en matériaux périssables, bois et terre. Encore peu nombreux chez les Sénon, la plupart des sanctuaires supposés est repérée par prospection de surface ou détection aérienne, parfois sous les sites gallo-romains.

Le mobilier permet d'avoir un aperçu des pratiques et de la pénétration progressive des traditions italiques. Les accumulations en série d'objets différents, souvent brisés (céramiques, monnaies, armes, objets personnels ou publics...), suggèrent la tenue de banquets associés à des rites sacrificiels et à des dépôts d'objets ou d'ex-voto dans des lieux communautaires.

Des monnaies ou du mobilier métallique, pouvant être liés aux rites, ont aussi été mis au jour en agglomération ou encore jetés dans la rivière (Yonne, Seine, Saône...). Les silos recelant des corps humains ou les éléments de statuaire retrouvés dans des établissements ruraux peuvent attester de rites déjà présents au premier âge du Fer. La proximité entre les domaines funéraire et religieux démontre l'importance du culte des ancêtres.

Les sanctuaires celtiques continuent à être fréquentés après la Conquête même si les modes de construction méditerranéens (maçonnerie, tuiles) se substituent peu à peu aux matériaux traditionnels. La perpétuation de l'organisation des lieux montre l'absence de rupture religieuse entre les périodes gauloise et romaine.

Tête en pierre de la structure 25 de Balloy « Les Défriches » (77)
cl. C. Bell, Ville de Troyes



Les SÉNONNS

le monde des morts

Les populations sénonnes privilégient entre le V^e et le début du III^e s. av. J.-C. l'inhumation des corps en position allongée, même si des cas de crémations, datées du V^e s. ou de la fin du IV^e s. existent. Inversement, c'est la pratique de la crémation des corps qui semble préférée à partir du premier quart du III^e s. av. J.-C.

Les pratiques funéraires, révélées par l'archéologie, ont pour but d'aider le mort à réussir son dernier voyage. Le choix des objets, du mode de traitement du corps du défunt, de l'architecture de sa tombe, de son mode de signalisation et sa position, sont des décisions prises par les vivants pour valoriser la position sociale du défunt. La construction de cette représentation sociale dans la mort passe par une mise en scène symbolisant le pouvoir du défunt.

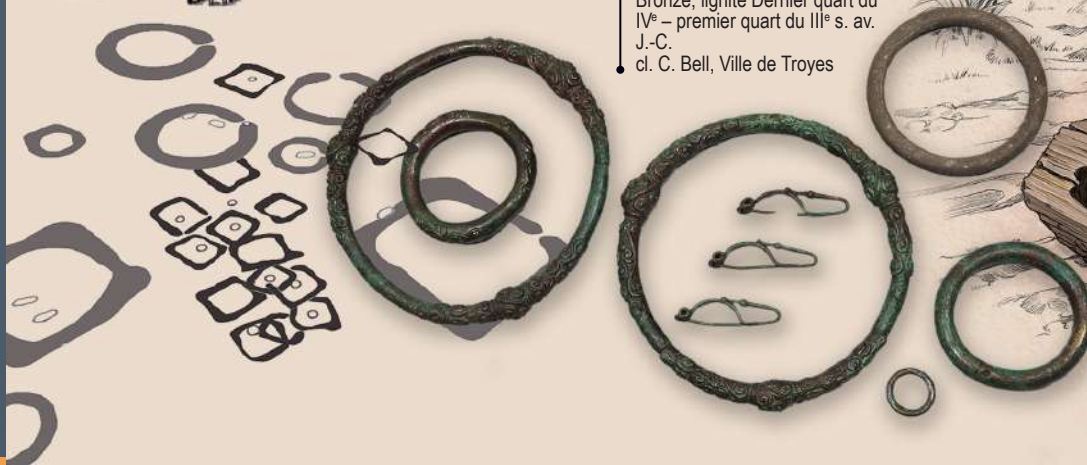
Les usages, modes et normes funéraires observés, renvoient à l'identité propre à chaque ensemble culturel. Ils nous renseignent sur les réponses collectives, sociales, élaborées par un groupe humain pour faire face à la mort et aux traumatismes subis.

Plan et restitution idéalisée du cimetière de Châtenay-sur-Seine, « Les Pâtures » (77)

© F. Reuille

Saint-Benoît-sur-Seine, « La Perrière » (10). Sépulture 38. Torque et bracelet. Bronze
Sépulture 42. Torque, bracelets, anneau de ceinture, fibules. Bronze, lignite
Dernier quart du IV^e – premier quart du III^e s. av. J.-C.

cl. C. Bell, Ville de Troyes



Restitution idéalisée de l'enterrement de la
femme de la sépulture 42 de Saint-Benoît-sur-
Seine, « La Perrière » (10) © *RU-MOR



Les SÉNONS

identité sociale

L'objet apporte des connaissances sur l'artisanat, les rapports économiques proches ou lointains, les pratiques funéraires, les identités sociales, économiques et ethniques, la guerre ou l'art. Contrairement aux éléments des habitats, les objets funéraires ont été choisis comme support matériel d'un discours idéologique portant sur le défunt, sa famille et la société. Le mobilier funéraire témoigne d'une vision du monde et de l'au-delà. Le décor spécifique d'une fibule ou d'un bracelet met en avant le



Barbey, « Le Chemin de Montereau » (77). Sépulture 8. **Épée, fourreau, anneau de ceinture et de suspension, torche, fibule.** Bronze, fer. Premier quart du III^e s. av. J.-C., cl. C. Bell, Ville de Troyes



Lailly, « La Toumerie » (89) et environs de Sens (89). **Torques ternaires.** Bronze. Seconde moitié du IV^e s. – début du III^e s. av. J.-C. cl. Musées de Sens – E. Berry

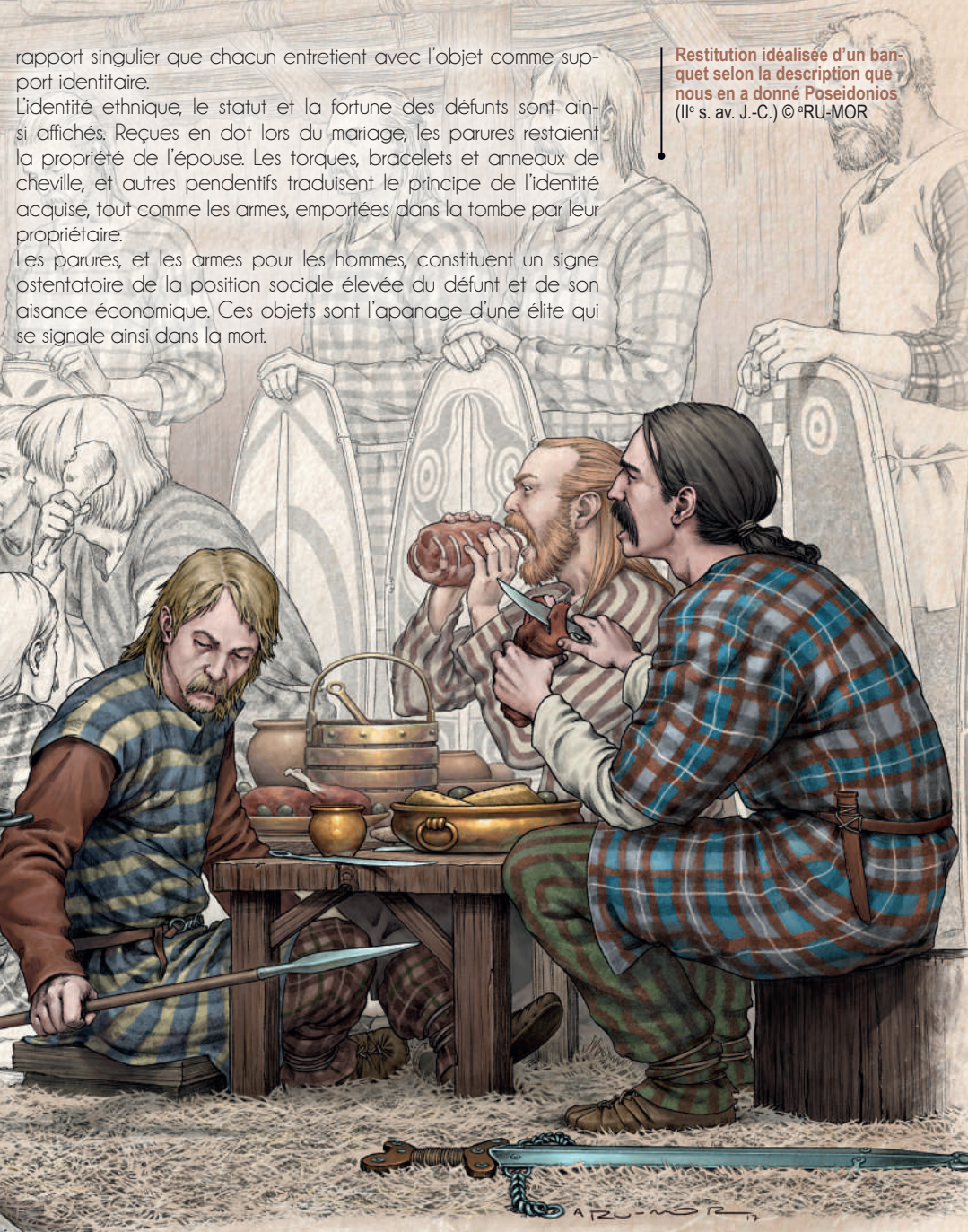


rapport singulier que chacun entretient avec l'objet comme support identitaire.

L'identité ethnique, le statut et la fortune des défunts sont ainsi affichés. Reçues en dot lors du mariage, les parures restaient la propriété de l'épouse. Les torques, bracelets et anneaux de cheville, et autres pendentifs traduisent le principe de l'identité acquise, tout comme les armes, emportées dans la tombe par leur propriétaire.

Les parures, et les armes pour les hommes, constituent un signe ostentatoire de la position sociale élevée du défunt et de son aisance économique. Ces objets sont l'apanage d'une élite qui se signale ainsi dans la mort.

Restitution idéalisée d'un banquet selon la description que nous en a donné Poseidonios (II^e s. av. J.-C.) © *RU-MOR



Les SÉNONS

de la cité gauloise à la cité romaine

Plan de Sens / Agedincum sous le Haut-Empire

© D. Perrugat 2018

Après la Conquête, le statut de leur cité contraint les Sénons à verser un tribut de 40 millions de sesterces annuels, contrairement aux cités fédérées et libres des Éduens ou des Lingons, par exemple. Pourtant la politique de promotion de la citoyenneté romaine, le service militaire et la refonte des institutions entraînent l'assimilation des élites, l'acculturation progressive des jeunes et l'adhésion au nouveau système politique.

Avant l'hégémonie romaine, les Sénons sont situés depuis longtemps au carrefour de voies de communication. Ils se trouvent au cœur d'un vaste réseau d'échanges avec le monde méditerranéen et se sont déjà largement ouverts aux influences méditerranéennes. La *Pax romana* et les changements qui en ont découlé n'ont fait que confirmer un lent processus déjà bien engagé et encouragé par la politique de romanisation de César. Fournisseurs et intermédiaires commerciaux, amateurs de produits importés, ils se sont progressivement placés sous la dépendance de Rome, attitude dont César a su tirer profit.

L'espace se reconfigure avec l'abandon des sites de hauteur, la création de nouveaux sites urbains et d'habitats ouverts avec des frontières plus poreuses favorisant l'activité économique. Les agglomérations préromaines poursuivent leur expansion.

Agedincum / Sens conserve son toponyme celtique et devient chef-lieu de la cité des Sénons, relais administratif et lieu de cantonnement de troupes romaines, dotée sans doute d'un sanctuaire important au confluent de l'Yonne et de la Vanne (La Motte du Ciar). Le latin se substitue à la langue celtique et la communauté civique, menée par les notables,




est régie par les standards romains.








Sens (89). Dédicace à Caius César, petit-fils et héritier d'Auguste (CIL XIII 2942)
cl. Ortolof Harl

Légende

Voirie



-  section reconnue
-  tracé restitué
-  tracé hypothétique

Habitat, éléments de topographie urbaine




-  espace urbanisé estimé pour les II-IIIe siècles
-  nécropole
-  édifice public
-  aqueduc
-  limite du castrum (fin IIIe siècle)

-  construction(s) dans le suburbium

Dynamiques urbaines (II-IIIe siècles)

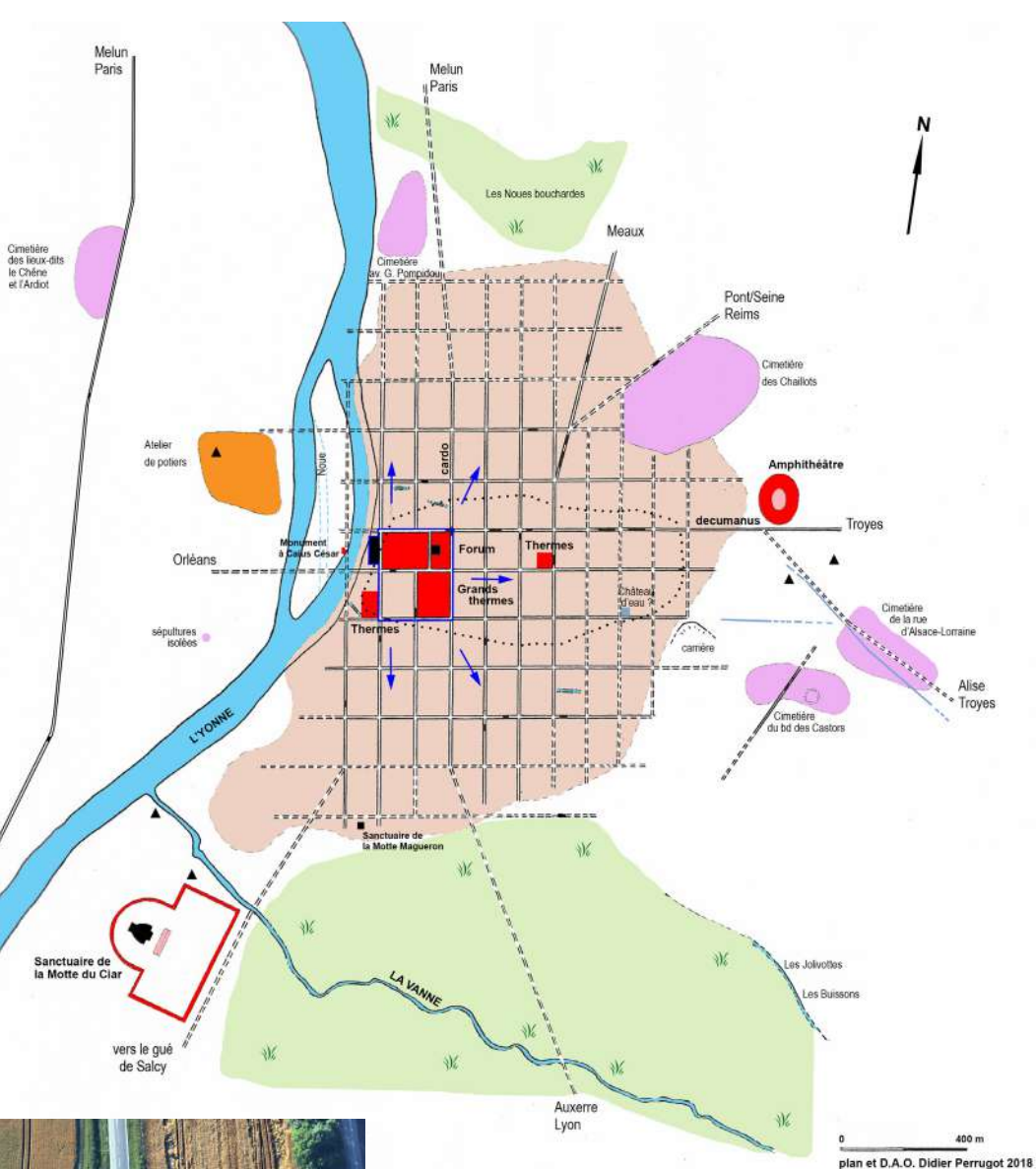
-  centre monumental (forum, thermes, artisanat, commerce...)
-  espace(s) dynamisé(s) par le centre (riches domus, trottoirs de rues, accès à l'eau de source, activités diverses,...)

Hydrographie

-  actuel(s) cours d'eau
-  ancien(s) cours d'eau reconnus
-  marais, espaces humides

Auxerre
Lyon





La résidence et quelques bâtiments annexes de la villa de Villeperrot « Deilly », dominant la vallée de l'Yonne. C'est un bon exemple de grande propriété rurale appartenant aux élites romanisées des Sénon. Implantée à proximité d'un important site d'habitat laténien, sa monumentalisation est relativement tardive. Elle est représentative de l'évolution des grands établissements aristocratiques de la région, qui adoptent progressivement les modes de construction et l'apparat monumental en usage dans le monde méditerranéen

cl. S. Izri /P. Nouvel, juin 2017



Les SÉNONS

L'exposition « Les Sénon. Archéologie et histoire d'un peuple gaulois » est présentée du 19 mai au 29 octobre 2018, au Palais synodal de Sens et au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Troyes.

Cette exposition, organisée par les musées des villes de Sens et de Troyes, est reconnue d'intérêt national par le ministère de la Culture/Direction générale des patrimoines/Service des musées de France. Elle bénéficie à ce titre d'un soutien financier exceptionnel de l'Etat. Elle est également labellisée Année européenne du patrimoine culturel 2018

Cet événement a été conçu par les Musées de Sens avec l'aide de la Direction de la vie culturelle, de l'animation locale et du jumelage, le service Communication et les services techniques de la Ville de Sens et du Grand Sénonais.

Commissariat général

Nicolas Potier, conservateur des Musées de Sens, Directeur du Patrimoine et du Tourisme
Eric Blanchegorge, conservateur en chef du patrimoine, Directeur des Musées de Troyes

Commissariat scientifique

Luc Baray, directeur de recherche au CNRS-UMR 6298 ARTEHIS

Conseillers scientifiques

Philippe Barral, Sylvain Bauvais, Stephan Ficht, Patrick Gouge, Régis Issenmann, Pierre Nouvel, Laurent Olivier

Coordination

Virginie Garret, attachée de conservation Musées de Sens ;
Monique de Cargouët, assistante de conservation principale Musées de Sens

Textes

Les auteurs du catalogue de l'exposition,
synthèse et adaptation par Luc Baray, CNRS-UMR 6298 ARTEHIS,
Dorothee Censier et Virginie Garret, Musées de Sens - CEREP

Graphisme

Aurélie Panchau-Amzil, service Communication Ville de Sens
et Agglomération Grand Sénonais

Cartographie

Institut Géographique National, à partir des informations communiquées par
le CEREP et des données libres Natural Earth, EGM © EuroGeographics,
IGN ADMIN EXPRESS, IGN BD ALTI@ 75m
C. Demoget, Service S.I.G. Communauté Agglomération du Grand Sénonais
Didier Perrugot

Dessins

José Cabrera, *RU-MOR, François Reuille

Photographies

Carole Bell, ville de Troyes ; Emmanuel Berry, ville de Sens ; Ortof Harl ;
Stéphane Izri / Pierre Nouvel ; Musée d'Art et d'Histoire de La Rochelle,
© AlienorWeb Professionnel ; Daniel Vitali